

## FICHE DESCRIPTIVE DE L'OFFRE TARIF BLEU - FOURNITURE D'ELECTRICITE AU TARIF REGLEMENTE (CLIENTS RESIDENTIELS)

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

### Dispositions relatives à l'ouverture du marché aux clients résidentiels

La présente offre est le **tarif réglementé** de l'électricité dont les évolutions de prix sont fixées par les Pouvoirs Publics.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure un nouveau contrat au tarif réglementé à tout moment auprès de votre fournisseur historique (pour votre commune : SICAE-OISE).

Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès de votre fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

## 1 CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE « TARIF BLEU » ET SERVICES INCLUS

### Chapitre I des CGV

L'offre « tarif bleu » porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels alimentés en basse tension à une puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordés au réseau de SICAE-OISE.

Part de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables pour l'année 2010 : 10,7 %

### Services et options inclus et gratuits

- **Pour faciliter le règlement de votre facture :**
  - le prélèvement « Douceur » : un service exclusif SICAE-OISE pour étaler le règlement de vos factures de plus de 200 euros sur 50 jours **sans frais**.
  - la mensualisation, le paiement par carte bancaire à distance par téléphone ou internet **sans frais**.
- **Pour vous conseiller et vous aider à mieux consommer :**
  - « Chauffer, mieux consommer » : un service exclusif SICAE-OISE gratuit pour vous aider à mieux maîtriser vos dépenses d'électricité.
  - des aides commerciales jusqu'à **750 euros<sup>(\*)</sup>** pour vous accompagner dans vos projets de rénovation de chauffage.

(\*) Aides soumises à conditions, modalités de l'offre : PAC air/eau installée entre le 01/07/11 et le 31/12/11 pour une surface chauffée supérieure à 140 m<sup>2</sup>, pour les clients bénéficiant d'un contrat de fourniture SICAE-OISE, demande préalable auprès de SICAE-OISE.

- **Pour faciliter la relation clientèle :**

- numéro d'appel non surtaxé (prix d'un appel local depuis la zone de desserte SICAE-OISE).
- un interlocuteur commercial à moins de 30 kilomètres de votre point de livraison dans nos agences ou points d'accueil.

## 2 PRIX DE L'OFFRE

Article 4 des CGV

**Prix en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2011**

Puissance (en kVA)		PRIX HT / PRIX TTC <sup>(1)</sup>				
		3	6	9	12	15
<b>Option Base</b>	Abonnement (€/an)	54,48 / 65,64	64,32 / 78,25	74,52 / 91,25	115,8 / 144,37	133,08 / 166,67
	Consommation (c€/kWh)	8,06 / 11,79	8,12 / 11,86	8,31 / 12,09	8,31 / 12,09	8,31 / 12,09

Puissance (en kVA)		PRIX HT / PRIX TTC <sup>(1)</sup>								
		3	6	9	12	15	18	24	30	36
<b>Option Heures Creuses</b>	Abonnement (€/an)		77,64 / 94,06	92,52 / 112,87	153,6 / 191,59	180,12 / 225,47	204,6 / 257,19	439,44 / 574,37	541,44 / 707,98	623,64 / 820,70
	Consommations Heures Pleines (c€/kWh)		9,16 / 13,11	9,16 / 13,11	9,16 / 13,11	9,16 / 13,11	9,16 / 13,11	9,16 / 13,11	9,16 / 13,11	9,16 / 13,11
	Consommations Heures Creuses (c€/kWh)		5,67 / 8,93	5,67 / 8,93	5,67 / 8,93	5,67 / 8,93	5,67 / 8,93	5,67 / 8,93	5,67 / 8,93	5,67 / 8,93
<b>Option TEMPO</b>	Abonnement (€/an)			89,88 / 110,08	166,8 / 205,51	166,8 / 211,41	166,8 / 217,32	354,12 / 484,35	354,12 / 510,35	443,88 / 631,05
	<b>JOURS BLEUS</b>	Consommations Heures Pleines (c€/kWh)		5,19 / 8,36	5,19 / 8,36	5,19 / 8,36	5,19 / 8,36	5,19 / 8,36	5,19 / 8,36	5,19 / 8,36
		Consommations Heures Creuses (c€/kWh)		4,02 / 6,96	4,02 / 6,96	4,02 / 6,96	4,02 / 6,96	4,02 / 6,96	4,02 / 6,96	4,02 / 6,96
	<b>JOURS BLANC S</b>	Consommations Heures Pleines (c€/kWh)		8,18 / 11,94	8,18 / 11,94	8,18 / 11,94	8,18 / 11,94	8,18 / 11,94	8,18 / 11,94	8,18 / 11,94
		Consommations Heures Creuses (c€/kWh)		6,57 / 10,01	6,57 / 10,01	6,57 / 10,01	6,57 / 10,01	6,57 / 10,01	6,57 / 10,01	6,57 / 10,01
	<b>JOURS ROUGE S</b>	Consommations Heures Pleines (c€/kWh)		39,72 / 49,66	39,72 / 49,66	39,72 / 49,66	39,72 / 49,66	39,72 / 49,66	39,72 / 49,66	39,72 / 49,66
		Consommations Heures Creuses (c€/kWh)		13,92 / 18,80	13,92 / 18,80	13,92 / 18,80	13,92 / 18,80	13,92 / 18,80	13,92 / 18,80	13,92 / 18,80

Les prix indiqués sur la grille tarifaire ci-dessus détaillent par niveau de puissance le prix de l'abonnement et des consommations (kWh) pour chacune des options et puissances tarifaires proposées.

Les prix TTC comprennent :

- la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) calculée sur la base d'une hypothèse maximale de taxe locale de 12 % (taxe départementale de 4 % et taxe communale de 0 à 8 % selon votre commune)
- la contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE) d'un montant de 0,90 c€/ kWh HT au 31/07/2011
- la TVA au taux de 5,5 % pour l'abonnement et de 19,6 % pour les consommations
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

### **3 DUREE DU CONTRAT**

Article 6 des CGV

Le contrat d'une durée d'un an est renouvelable tacitement par périodes d'un an jusqu'à sa résiliation sans frais par l'une des parties.

Le contrat prend effet à la date de mise en service effective de votre installation.

### **4 FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT**

Chapitres V et VI des CGV

#### **Périodicité de facturation :**

- La facturation est établie semestriellement sur la base des consommations relevées. En cas d'absence à la relève, le client est facturé sur la base d'index estimés ou auto-relevés.
- Selon le profil de consommations du client, une facture intermédiaire sur index estimés, en complément des factures semestrielles, est adressée au client.
- Pour les clients mensualisés : le client est prélevé sur la base d'un échéancier de 9 ou 10 mensualités ; une facture de régularisation est établie annuellement.

#### **Modalités de paiement :**

- Les factures doivent être réglées dans un délai de 15 jours calendaires suivant leur date d'émission (hors conventions spécifiques décrites § 1)
- SICAE-OISE peut facturer des indemnités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal ainsi que des frais de 2<sup>ème</sup> relance (14 € TTC).

#### **Modes de paiement :**

- Prélèvement « Douceur » § 1
- Mensualisation avec prélèvement automatique
- Carte bleue à distance par téléphone ou internet
- Chèque, espèces

### **5 CONDITIONS DE REVISION DE PRIX**

Articles 19 et 23 des CGV

- Les prix du tarif réglementé évoluent conformément aux décisions des Pouvoirs Publics EDF/Etat.
- Les modifications de prix sont applicables en cours d'exécution du contrat et font l'objet d'une information générale.
- Toute modification des taxes, impôts ou contributions de toute nature s'applique de plein droit au contrat en cours.

## **6 CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU CLIENT**

Article 10 des CGV

- Le client peut résilier son contrat à tout moment sans pénalités et sans frais.
- En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié à la date de prise d'effet du contrat de fourniture avec le nouveau fournisseur d'énergie.
- Dans les autres cas (déménagement), la résiliation prend effet à la date définie avec le client.

## **7 CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR**

Article 10 des CGV

SICAE-OISE peut résilier le contrat en cas de non respect par le client d'une de ses obligations contractuelles, notamment en cas de non-paiement des factures par le client dans le délai imparti ; dans ce cas, la résiliation intervient au moins 10 jours après la suspension de la fourniture d'électricité par SICAE-OISE.

## **8 SERVICE CLIENTS ET RECLAMATIONS**

Chapitre VIII des CGV

En cas de réclamation ou de contestation relatives à la fourniture d'électricité et ou à l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, le client peut adresser une réclamation écrite ou orale au service client de SICAE-OISE :

- [info@sicae-oise.fr](mailto:info@sicae-oise.fr)
- Web : [www.sicae-oise.fr](http://www.sicae-oise.fr)
- SICAE-OISE – 32 rue des Domeliers – BP 70525 – 60205 COMPIEGNE Cedex
- 03 44 92 71 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15

### Notes communes à tous les fournisseurs :

Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « produit de première nécessité » auprès du fournisseur historique. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 7 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.